

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE
SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :
MM. LE V^e B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1921
SOIXANTE-TREIZIÈME ANNÉE



BRUXELLES
PALAIS DES ACADEMIES
Des presses de
L'IMPRIMERIE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE
1921

LE

SCEAU DU CHAPITRE St-PIERRE

DE CORTESSEM

Cortessem est une localité qui porte un nom fort ancien; déjà en 741 les documents en font mention sous la forme *Curtricius* (1); en 1207, on la trouve désignée sous la forme latine *Curtheraco* (2) qui est la latinisation de la forme romane *Curtray* (3) attestée en 1213. Plus tard, une terminaison germanique se substitua à la terminaison romane pour lui donner sa dénomination actuelle.

D'après Daris (4), au commencement du XI^e siècle, les habitants de la paroisse et les propriétaires de la dîme se construisirent une belle église romane qui fut consacrée par l'évêque Réginard (1026-1038).

Cette église devint en même temps collégiale au commencement du XIII^e siècle. Un chapitre de six chanoines y fut fondé. On ignore par qui fut constituée la dotation des six canonicats. Vers 1225, Thierry d'Altena, seigneur de Cortessem, voyant que cette dotation était insuffisante, donna au chapitre les églises de Cortessem, Wintershoven, Cuttecoven, Sonne, Strype et Nune, avec droit de patronage. Par suite de cette libéralité, le Chapitre pouvait nommer les curés de ces paroisses et percevoir les revenus de ces cures, en en abandonnant une partie aux prêtres qui les desservaient.

(1) Ch. PIOT, *Cartulaire de Saint-Trond*. Bruxelles, 1870, I, p. 3.

(2) *Ibidem*, p. 3, n. 1.

(3) *Ibidem*, p. 3, n. 1.

(4) JOS. DARIS, *Notice sur Cortessem. Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège*. X, Liège, 1882, pp. 89-131.

Le Chapitre fut érigé canoniquement en 1238 et reçut un règlement. Il devait être composé de sept chanoines ; ceux-ci et le doyen devaient être élus par le chapitre à chaque vacance ; le chapitre à son tour devait conférer les six églises paroissiales à un chanoine qui s'y ferait représenter par un vicaire à portion congrue.

L'évêque Robert de Torote confirma ce règlement par acte du mois de mai 1244, mais il le modifia en un point : le Chapitre ne pouvait conférer les églises paroissiales à des chanoines, mais à d'autres prêtres qui devaient y résider et toucher une portion congrue de huit marcs ; le reste des revenus curiaux était réservé au Chapitre.

Le pape Innocent IV confirma le règlement du Chapitre par un bref du 3 mars 1245.

Une dernière modification fut introduite dans cette organisation par Guillaume de Hornes, neveu et héritier de Thierry d'Altena : il s'arrogea le droit de conférer tous les canonicats de la collégiale de Cortessem, quoique ce droit eût été reconnu au Chapitre dès 1238.

Depuis cette époque, tous les canonicats ont été conférés par les seigneurs de Cortessem.

Une huitième prébende fut fondée avant 1351, mais on ne sait ni à quelle époque, ni par qui, pour un chanoine qui remplissait les fonctions de diacre.

Après le meurtre de Louis de Bourbon par Guillaume de La Marck (30 août 1482), la guerre civile sévit au pays de Liège. Maximilien de Bourgogne protégea Jean de Hornes. Ses troupes pillèrent l'église et le village de Cortessem. Un peu plus tard, Jehannot-le-Bâtard, à la tête d'une bande d'aventuriers, s'empara de vive force de l'église de Cortessem, et y mit le feu après l'avoir complètement pillée le 6 octobre 1490. Les archives du Chapitre périrent pour la plupart dans l'incendie, les cloches furent détruites et remplacées seulement en 1499.

Le sceau du Chapitre disparut probablement dans cette catastrophe, et il fut remplacé vers cette époque par celui dont voici la description et la reproduction.

Entre deux filets linéaires, S.PETR.PA.CAPLI CORTER. AD * CAVSAS †. Buste de face de saint Pierre nimbé, tenant les clefs de la main droite, et un livre fermé de la main gauche.

Matrice de cuivre jaune de 33 ^m/_m fixée dans un manche en bois ordinaire de 125 ^m/_m. Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale de Belgique.

La légende doit se lire : *S(igillum) Petr(i) Pa(troni) cap(itu)li Corter(iacensis) ad causas*, sceau aux causes de Saint-Pierre, patron du Chapitre de Cortessem.



Il est intéressant de constater qu'à la fin du XV^e siècle ou au commencement du XVI^e, le souvenir de la forme ancienne du nom de Cortessem n'avait pas encore disparu.

Saint Pierre apôtre était le patron de l'Eglise, — il l'est encore aujourd'hui, — et celui du Chapitre.

La gravure du sceau est intéressante : elle est grossière, c'est l'œuvre de quelque orfèvre de village. Mais cet orfèvre a déjà subi l'influence de la Renaissance. Celle-ci se manifeste dans le drapé du manteau jeté sur les épaules du saint. Par contre, il y a des souvenirs de l'époque gothique dans la manière dont saint Pierre tient les évangiles serrés contre sa poitrine, et la reliure de cet exemplaire des évangiles est ornée de quatre gros clous protecteurs.

Enfin, après AD, soit que le graveur ait attaqué le métal par erreur, soit que la matrice ait présenté un défaut, on a gravé, pour cacher cette imperfection, une grosse étoile qui ne vient rien faire.

Ce sceau de Cortessem est en tout cas un exemple curieux de gravure rurale.

J'ignore pendant combien de temps il fut en usage : au cours des temps, l'église et le Chapitre de Cortessem eurent encore bien des vicissitudes à subir. En octobre 1568, le village et

l'église furent pillés par les Réformés; en 1579, ils subirent le même sort de la part de la garnison espagnole de Diest mutinée; les chanoines émigrèrent alors à Nonnemilen; on ignore quand ils revinrent dans leur collégiale. Le Chapitre disparut en 1798: la loi du 25 novembre 1797 qui supprima les chapitres séculiers fut exécutée à Cortessem en janvier de cette année.

Victor TOURNEUR.